

Charte Forestière de Territoire

Pays Sud Charente (16)



Destinataire :

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Auteurs :



Sylvestre Coudert, Directeur & Expert forestier

Gaël Lamoury, Ingénieur forestier, Cabinet COUDERT



Thierry MOREAU, cartographe indépendant



Didier MOULIN, MÉRIMÉE Conseil



Frédéric Bêchon, Expert forestier

Cabinet F. BECHON

Décembre 2010

Sommaire



• Mot du président	3
• Remerciements	4
• Charte Forestière de Territoire : quelques rappels	5
• La Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente	9
A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic	10
1. Éléments généraux sur la forêt	14
2. La filière bois	19
3. Risques sanitaires et climatiques	22
4. Valeur patrimoniale	23
5. Fonction sociale	26
6. La vie autour de la forêt	29
B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte	31
1. Méthodologie	31
2. Carte de synthèse	32
3. Enjeux ressource/mobilisation	33
4. Enjeux propriété forestière/foncier	34
5. Enjeux transformation/valorisation	35
6. Enjeux bois énergie	36
7. Enjeux environnement/cadre de vie	38
8. Enjeux tourisme / pratiques sociales	39
C. Le plan d'actions de la Charte Forestière	40
D. Mise en œuvre de la Charte Forestière	48
E. Les signataires de la Charte Forestière	52
F. Annexes	55



Le mot du Président



À compléter



Remerciements



Ce document a été rédigé par le Cabinet Coudert experts forestiers mandataire de l'étude en partenariat avec Frédéric BECHON, Mérimée Conseil et Thierry MOREAU ingénieur consultant indépendant.

Nous tenons à remercier pour ce travail de réflexion et de concertation le Pays Sud Charente, son Président, son Vice-président, ses agents et tous les organismes et personnes qui ont donné de leur temps pour mettre en œuvre ce document de synthèse : un recueil d'outils à disposition des acteurs de ce « Territoire forestier de valeurs ».

Merci pour votre confiance.

Le groupement



Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Charte Forestière de Territoire : quelques rappels

Une Charte Forestière de Territoire



Une Charte Forestière de Territoire

L'outil Charte Forestière a été créé par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 dans le but de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales.

Qu'est ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

Une Charte est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet de prendre en compte les forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel. Une Charte est un projet collectif prenant en compte chaque partie des services ou productions de la forêt et inscrivant celle-ci comme une composante forte du développement territorial.

Toutefois la Charte n'est pas un outil réglementaire et elle ne peut être en contradiction avec les différents textes (lois, décrets, arrêtés) qui régissent le développement territorial, de plus elle doit être compatible avec les documents d'urbanisme (PLU, SCOT,...) ou les orientations de gestion forestière telles que les orientations régionales. C'est une démarche contractuelle entre les différents acteurs locaux dans le but de répondre aux attentes de la société vis-à-vis de la forêt.

En résumé une Charte est :

- Une démarche de concertation libre et ouverte
- L'établissement d'un diagnostic partagé
- L'identification d'enjeux
- La définition d'orientations stratégiques
- L'établissement d'un plan d'actions
- La signature de conventions pour la mise en place des actions
- Un suivi et une évaluation des actions



Une Charte Forestière de Territoire



Les enjeux d'une Charte :

- Des enjeux économiques : la production de bois, la valorisation du bois (bois construction, bois énergie, artisanat du bois), le tourisme comme un support aux loisirs de plein air ; la promotion de l'emploi.
- Des enjeux environnementaux : la préservation de la biodiversité, des ressources en eau à la fois en qualité et en quantité, la préservation de la qualité des sols.
- Des enjeux sociaux et culturels : l'accueil du public, la culture comme élément déterminant de l'identité d'un territoire, le cadre de vie, la diversité et la structuration des paysages, le tourisme, les activités cynégétiques.

Les acteurs :

La mise en œuvre d'une Charte mobilise une pluralité d'acteurs : propriétaires et gestionnaires de la forêt, Office National des Forêts, organisations professionnelles, collectivités, associations d'usagers... Si l'émergence d'une Charte peut être issue d'une réflexion commune ou non des collectivités et de leurs groupements, et des structures professionnelles, sa mise en application doit être portée par une collectivité ou une intercommunalité.

Le déroulement :

L'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire se déroule en trois grandes étapes :

L'initiative: Des acteurs locaux prennent la décision d'établir une Charte Forestière sur un territoire donné pour répondre à différents enjeux.



Une Charte Forestière de Territoire



L'élaboration : Le porteur du projet anime la concertation visant à élaborer un document contenant un diagnostic, définissant des enjeux et un programme d'actions avec l'aide d'un intervenant technique, s'il le juge nécessaire. Le document final de la Charte qui est élaboré dans la concertation est signé par les acteurs locaux qui le souhaitent.

La réalisation : La Charte donne lieu à des conventions d'application conclues entre les demandeurs (opérateurs économiques, établissements publics, associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, collectivités territoriales, Etat...) et les offreurs (propriétaires forestiers et leurs mandataires) d'un bien ou d'un service particulier, en vue de réaliser une action parfaitement définie et financée. Les actions sont mises en place et donnent lieu à un suivi/évaluation effectué par les acteurs locaux.



Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

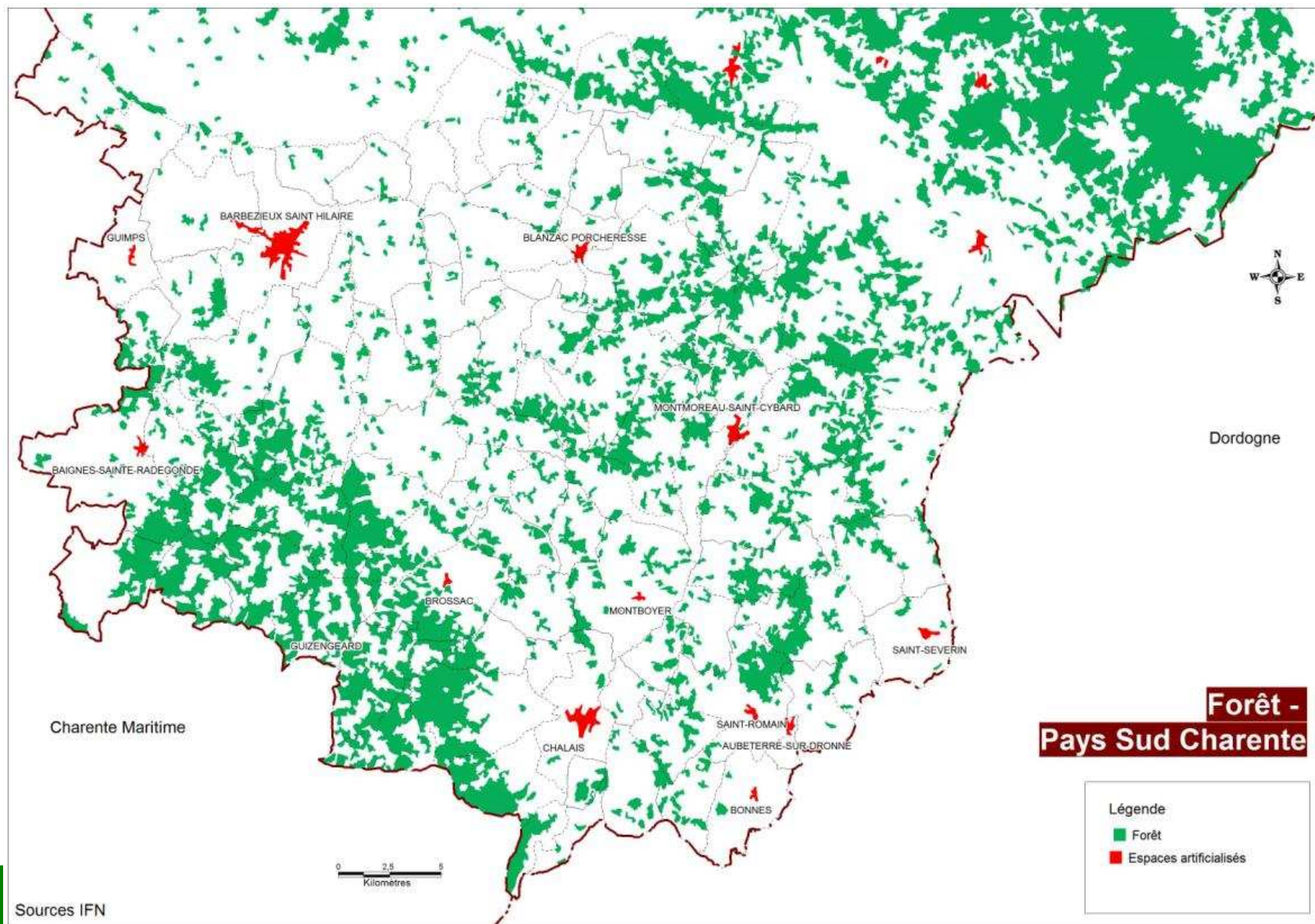
La Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic



- Le territoire proposé pour la charte forestière correspond au Pays Sud Charente. Il se situe dans la région Poitou-Charentes et constitue la pointe Sud du département de la Charente. C'est un vaste territoire de plaines et de collines doucement vallonnées, transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime ou de Gironde.
- Le Pays Sud Charente regroupe un peu plus de 35435 habitants (Données INSEE 2006, avec doubles comptes) réparties sur 89 communes. La densité moyenne est de l'ordre de 30 habitants par km² avec une structure de population assez âgée. Cette population est en légère progression depuis le recensement de 1999 (environ 3,5% d'habitants supplémentaires).
- Le territoire ne se structure pas autour d'un pôle économique central mais autour de pôles d'emploi secondaires que sont Barbezieux-Saint-Hilaire et Chalais, et de bassins de vie comme Montmoreau-Saint-Cybard.
- Le Pays est caractérisé par la relative proximité et le rôle prépondérant joué par la ville principale du département : Angoulême au Nord et par l'influence plus diffuse mais bien présente sur le Sud du territoire de l'agglomération Bordelaise.
Il est en outre desservi par deux axes routiers importants (N10 notamment).

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic



- Le Pays Sud Charente constitue le Sud du département de la Charente, en limite des départements de la Charente Maritime (Sud et Ouest) et du département de la Dordogne à l'Est.
 - Il s'agit d'un vaste territoire de plaines et de collines creusé de nombreuses vallées, sans une organisation spatiale très marquée, constitué par 89 communes et partiellement enclavé et excentré.
 - Le territoire est aménagé dans des roches sédimentaires correspondant principalement à deux faciès différents : calcaires marneux et sables sidérolithiques (sols acides).

- Le contexte climatique est caractérisé par une influence océanique marquée : circulation générale des perturbations grossièrement d'Ouest en Est, pluviométrie importante répartie de manière saisonnière (valeurs maxima en hiver et au printemps), températures relativement douces tout au long de l'année connaissant leur maximum en été (peu de jours de gel, quasi absence de précipitations neigeuses).

- L'organisation spatiale est complexe et difficile à cerner. C'est la géologie qui conditionne avant tout l'organisation de l'espace : d'une manière schématique aux terrains les plus sableux et aux sols acides correspondent une polyculture de subsistance et la forêt, aux terrains calcaires, l'agriculture (terres grises de champagne : viticulture et grande culture, coteaux calcaires : polyculture).

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

- Les axes majeurs du territoire sont matérialisés par le réseau routier (N10 : axe structurant principal et D674) orientés grossièrement Nord – Sud et par la D731 bordant la Double et reliant Barbezieux à Chalais. Ces axes de circulation tendent à segmenter le Pays en trois compartiments se succédant d'Ouest en est, accompagnés d'un compartiment perpendiculaire, au Sud-Ouest du territoire : la Double. Le compartiment Ouest est celui de la viticulture, celui du centre est plutôt agricole (terres arables et prairies) et celui de l'Est allie agriculture et forêt (principalement de feuillus).
- Plusieurs portions du territoire connaissent en outre de nettes tendances centrifuges soit à cause de leur isolement des pôles d'emploi ou de service du Pays, soit en raison de leur rattachement à un type de production spécifique (vigne : rattachement aux dynamiques cognaçaises, forêt de la Double : rattachement à la Double Saintongeaise), soit liées à la présence d'une aire d'influence extérieure (Angoulême au Nord du territoire ou Libourne et Bordeaux de manière plus diffuse au Sud).
- Trois unités géographiques semblent particulièrement emblématiques pour le territoire.
Il s'agit tout d'abord des vallées, axes à la fois hydrologiques, structurels (induisant le relief), paysagers et identitaires (par la présence notamment du vison d'Europe).
La forêt occupe une grande partie du territoire et possède des fonctions sociales, identitaires et culturelles très marquées.
La vigne et les paysages viticoles, enfin, sont emblématiques de la Charente (Ouest du pays Sud Charente) par la réputation notamment des productions de Cognac.

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

1. Éléments généraux sur la forêt

Données cadastre 1998 (source CRPF)

Présentation générale : 25% de la forêt du département est en Sud Charente

La forêt du Pays Sud Charente représente environ **29 000 ha** soit un **taux de boisement de 24%** (de 9,3 à 50% selon la communes). Comme on a pu le constater sur la page précédente le patrimoine forestier du Pays n'est pas homogène selon la région, tant en quantité qu'en diversité. Le pin maritime domine le Sud et l'Ouest du Pays tandis que les feuillus composent un paysage plus bocager à l'Est, le centre étant quant à lui beaucoup plus agricole.

Une forêt très majoritairement privée :

La forêt publique ne représente qu'environ **500 ha** sur 29 000 soit 2 %. La **forêt privée** est quant à elle très morcelée, **2,34 ha en moyenne par propriétaire** soit un peu moins que la moyenne française (2,6 ha).

Une forêt marquée par la tempête de 1999 (cf. carte page suivante) :

Cet évènement cataclysmique a chamboulé durablement la dynamique forestière du Pays Sud Charente et malheureusement les peuplements sinistrés sont loin d'être tous nettoyés. La CAFSA, principale coopérative présente dans le secteur, a par exemple réalisé **en 2008 300 ha de reconstitution et 270 ha de nettoyage**. Il est donc extrêmement difficile d'évaluer la part des peuplements encore à nettoyer mais l'ensemble des professionnels est d'accord sur ce fait. La perspective de l'arrêt des aides à la reconstitution après tempête fin 2009 ne va pas améliorer la situation.

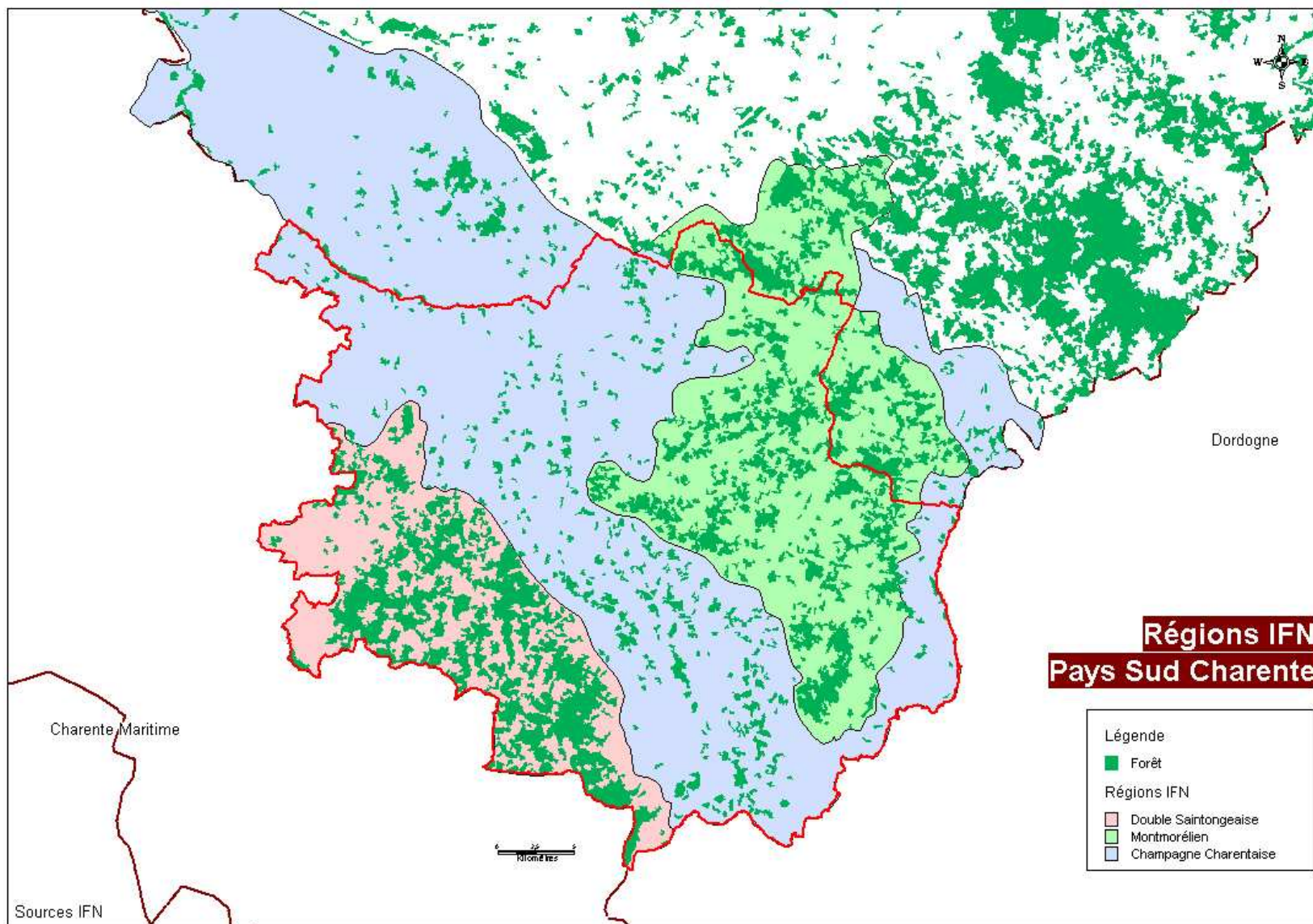
De plus, il est très difficile d'obtenir des données forestières chiffrées fiables puisque les derniers inventaires de l'Inventaire Forestier National pour la Charente ont été effectués en 1993.



NB : les chiffres concernant les surfaces sont à tempérer car issus du cadastre et donc par définition peu fiables. Ils sont malgré tout peu éloignés des chiffres proposés par les acteurs locaux. La seule différence visible est la taille de la propriété moyenne mais ce chiffre est de toute façon négatif et contraignant pour la gestion forestière.

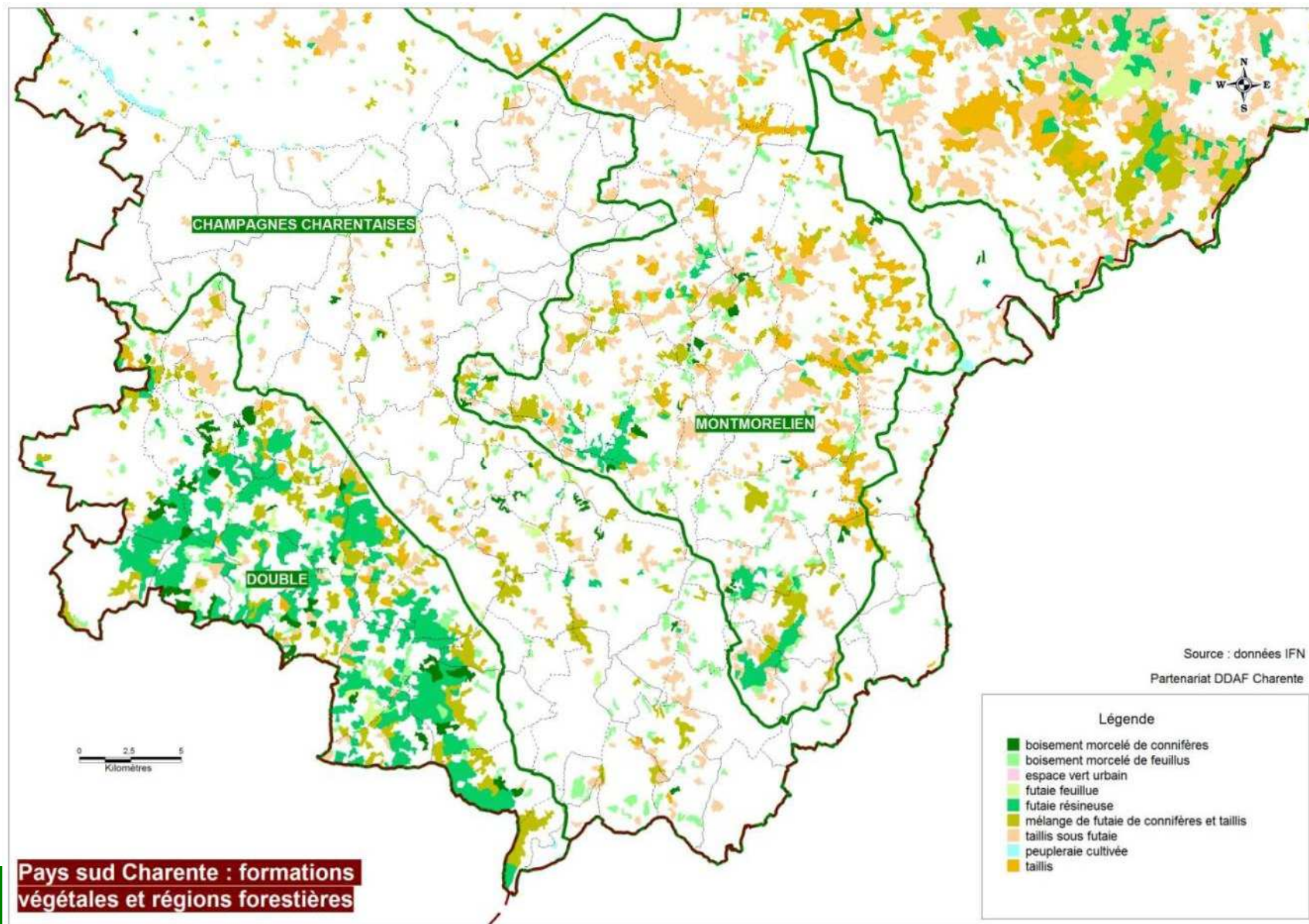
A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

1. Éléments généraux sur la forêt



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

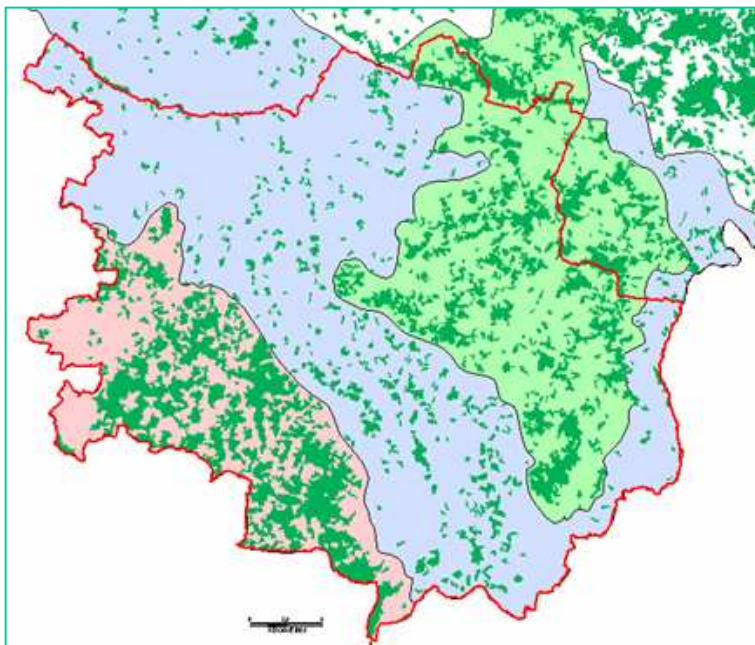
1. Éléments généraux sur la forêt



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

1. Éléments généraux sur la forêt

... pour 3 régions naturelles très spécifiques :



Double Saintongeaise :

C'est la partie la plus boisée du Pays (partie Nord du massif des Landes) où la futaie de Pin Maritime est largement majoritaire (60% environ des surfaces boisées, 99% des résineux) suivi par le chêne souvent associé au châtaignier.

C'est également la partie la plus impactée par la tempête de 99 : environ 12 000 ha dont 3 500 entre 50 et 100 % de dégâts.



Montmorélien :

Région également très boisée, le Montmorélien se distingue de la Double par sa diversité d'essences et de peuplements. Près de 80% des peuplements sont feuillus (chêne majoritaire) et majoritairement sous forme de taillis sous futaie ou taillis simple.

Les boisements se retrouvent également le plus souvent au sommet des croupes et composent ainsi un paysage très

Champagne Charentaise :

Région la moins boisée du département elle est surtout dominée par l'agriculture et le vignoble, ce qui s'explique par les faibles potentialités forestières des sols. La forêt y est encore plus morcelée et dominée au $\frac{3}{4}$ par les feuillus (chêne et châtaignier). Elle est caractérisé également par la présence de nombreuses vallées à peuplier.



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

1. Éléments généraux sur la forêt



La forêt privée :

La forêt privée du Sud Charente est gérée principalement par **2 coopératives (CAFSA et COFOGAR)** ainsi que par des experts forestiers (**1 seul basé en Charente, Cabinet BECHON**). Les données transmises par le CRPF nous montrent que la part de la forêt gérée (PSG ou CBPS) est relativement faible dans le Sud Charente : **5 200 ha sur 28 500 ha de forêt privée** dans le Sud Charente soit environ 18 %. C'est encore une preuve du fort morcellement de cette forêt.

	Nombre	Surface concernée (ha)	Remarques
Forêts soumises à l'obligation de PSG	56	3 858	Propriétés de plus de d'un seul tenant
Forêts soumises ayant un PSG en cours	41	3 295	Pour le compte de 39 propriétaires et boisés
Forêts ayant un PSG volontaire	29	902	Pour le compte de 26 propriétaires n'ayant pas d'un seul tenant mais plus de 10 ha
Forêts sous RSAAC	15	679	
CBPS	548	2 024	Pour le compte de 497 propriétaires
RTG	0	0	RTG coopération (CAFSA –COFOGAR) agréé fin novembre 2008 en CA du CRPF

La forêt publique :

La forêt publique en Charente représente une part très faible du patrimoine forestier puisque sur environ 116 000 ha seuls **7 200 sont publics (6% environ)** dont 4 600 pour la seule forêt de la Braconnie et 1 000 ha pour la forêt de La Mothe Clédou. Les forêts publiques du Pays Sud Charente sont les suivantes :

- Forêt domaniale de la Grolle 105,72 ha
- Forêt de la maison de retraite de Chalais 222,07 ha
- Forêt des Hôpitaux du Sud Charente 31,31 ha
- Forêt communale de Brossac 37,85 ha
- Forêt communale de Palluaud 13 ha environ



L'impact de la tempête a là aussi était très important mais les reboisements ont tous été réalisés, en grande partie à base de pin maritime (80%). **La production de bois d'œuvre sera donc minime dans les 20 prochaines années** mais les éclaircies, comme pour le reste de la forêt Sud charentaise, vont arriver rapidement et avec elles des gros volumes de bois d'industrie.

18

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

2. La filière bois

▪ Mobilisation du bois

Les entreprises intervenant dans le Sud Charente viennent en grande partie du Sud de la Charente Maritime. Vu les volumes qui vont devoir être mobilisés dans les années à venir (estimés à 50 000 stères entre 2013 et 2035) l'installation de nouveaux intervenants devra être envisagée (ETF et transformateurs).

▪ Le Sud Charente : un pays « exportateur » de bois

Très peu d'entreprises de la 1^{ère} transformation subsistent sur le Pays, l'offre en bois est bien supérieure à la demande des scieries locales. Il n'existe que deux scieries (entreprises MOTARD et BERNARD) sur le Pays ainsi qu'un 1 dérouleur de bois exotique (NORDLINGER, fabriquant de bandes de chants), quelques mérandiers mais qui n'utilisent pas de bois locaux (pas de grains fins faute de sylviculture adaptée et de vision à long terme pour le chêne). Une autre scierie est connue pour s'approvisionner en Sud Charente, la scierie JOSLET, basée à Chasseneuil sur Bonniere. La seule vraie entreprise à caractère industriel est BURGUET qui est à Montignac le Coq et qui est spécialisée dans la production de panneaux contreplaqués.

Outre l'impact de la tempête sur la connaissance de la forêt c'est l'autre point noir du Pays : une filière locale très peu présente et difficile à connaître et à mobiliser. En termes de volumes le problème est le même, les bois étant souvent négociés de gré à gré.

Une forêt liée à 4 départements :

La forêt de la Double s'étend sur 4 départements (Charente et Charente Maritime, Dordogne et Gironde) et 2 régions pour une superficie totale d'environ 50 000 ha (cf. carte page suivante). Les entreprises qui y interviennent sont donc très dispersées mais surtout elles ne sont pas sur le Pays Sud Charente : de nombreux prestataires hors coopératives, ETF et transformateurs sont situés dans le Sud de la Charente maritime et le Nord de la Gironde (cf. carte page suivante).

Pourquoi ?

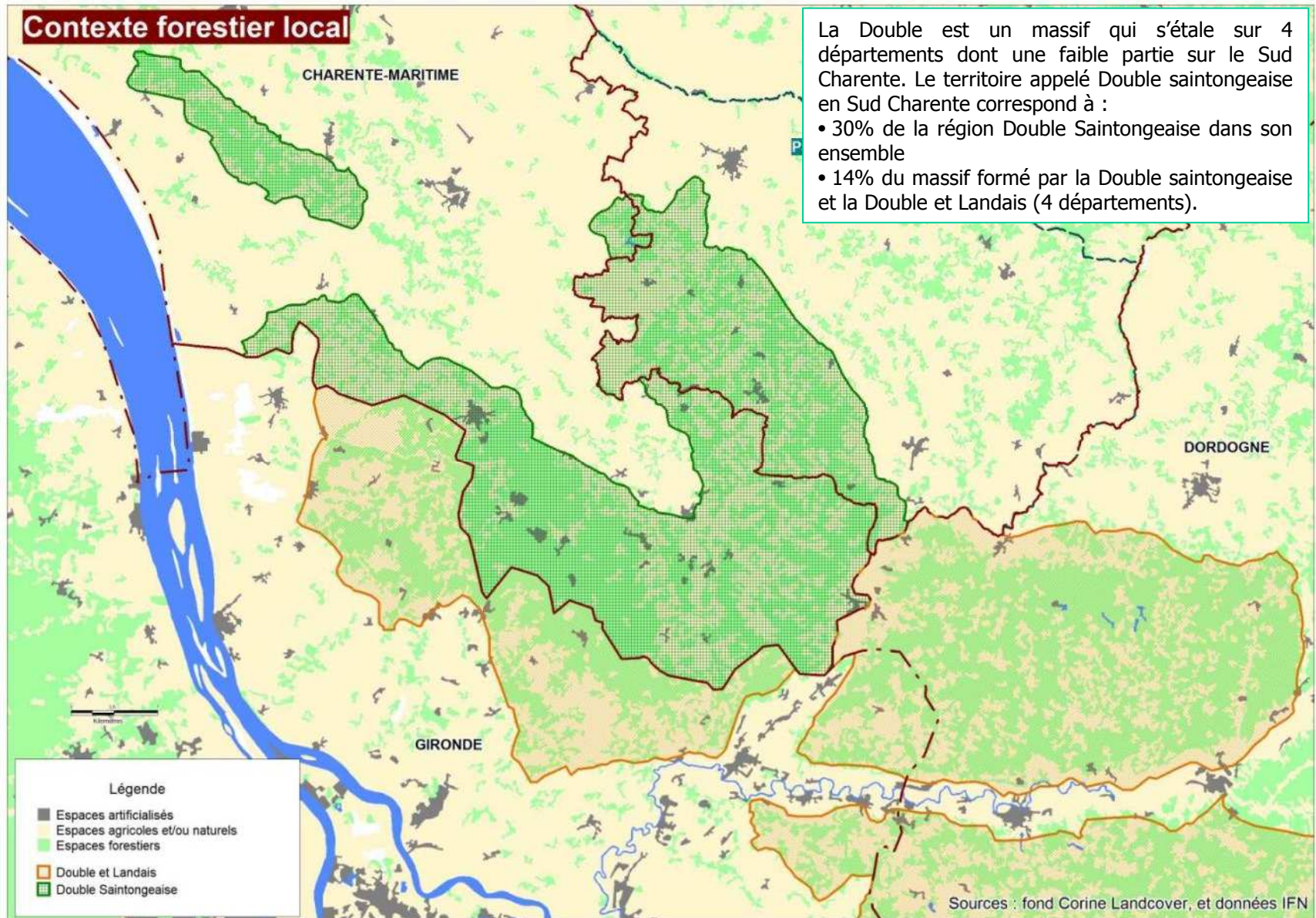
La filière en place est elle suffisante ?

Y a-t-il un problème de desserte hors forêt ou de situation géographique ?

→ la portion du massif de la Double présente en Sud Charente est en fait très faible, les entreprises sont installées dans les zones les plus forestières.

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

2. La filière bois



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

2. La filière bois, le bois énergie



Données CLIC (liste des chaufferies en annexes)

Des acteurs dynamiques :

- Rien que sur la Pays Sud Charente → **23 chaufferies collectives et 26 chaudières individuelles**
Puissance totale de 5,8 MW pour 3 612 tonnes de bois consommées
- **Une filière orientée pour l'instant vers les agriculteurs** → 1 technicien bois énergie à la Chambre d'Agriculture
→ 1 broyeur qui tourne sur le département avec la FDCUMA
→ potentiel bois énergie des haies
- un acteur économique important → **Bois Services Partenaires (Bardenac)**
→ 2 000 m² de hangars de stockage, capacité de 20 000 tonnes de plaquettes par an

Une forte volonté politique :

- Une animatrice employée par le Pays Sud Charente
- **Volonté générale** des collectivités territoriales (département et région) → appel à projet par la région
- Etude réalisée par la Chambre d'Agriculture
→ diagnostic de la filière bois énergie Sud Charente orienté agriculteurs et collectivités locales qui prouve l'intérêt des uns et des autres pour la **mise en place d'une filière locale d'approvisionnement**
- Plusieurs essais agroforesterie (5 ha) et surtout Taillis à Courte Rotation (2 parcelles) menés également par la Chambre d'agriculture ainsi que des essais BRF (bois raméal fragmenté) qui pourrait avoir des applications multiples et entre autres bois énergie.

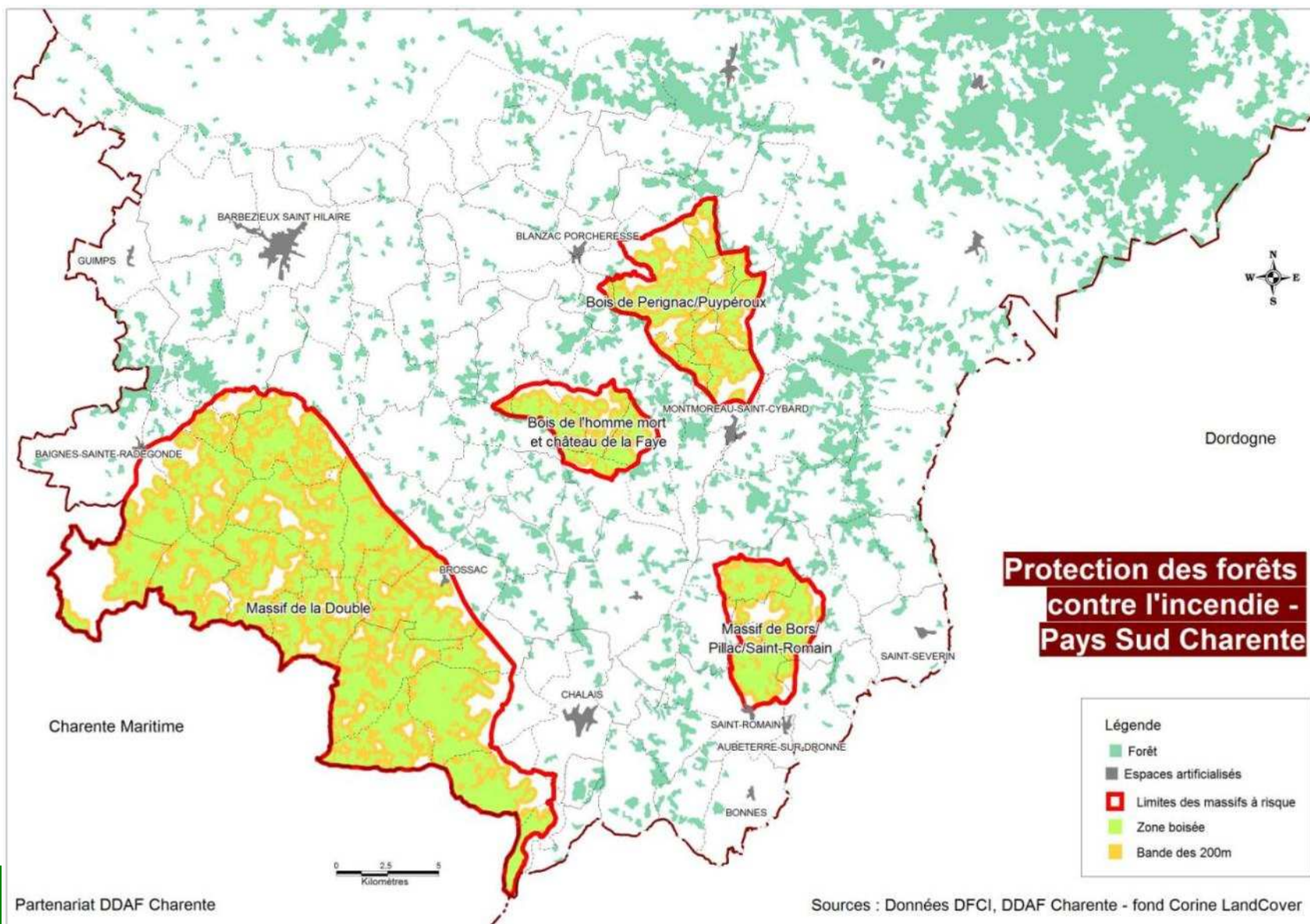
Des problématiques à résoudre pour l'avenir :

A l'heure actuelle les problèmes rencontrés sont la qualité des combustibles et le dimensionnement des chaufferies
→ Mise en place d'une Charte de qualité bois déchiqueté, sensibilisation des acteurs



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

3. Risques sanitaires et climatiques



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

4. Valeur patrimoniale



Il est à noter que ce patrimoine naturel a fait l'objet d'études approfondies notamment par Charente Nature (étude : Patrimoine naturel du pays Sud Charente – 2004) et le CREN Poitou-Charentes. Les données détaillées sur le patrimoine naturel sont disponibles dans les fiches descriptives des ZNIEFFs, les DOCOB Natura 2000 et l'étude de 2004 de Charente Nature.

En résumé, le territoire est remarquable en raison notamment de la diversité des milieux rencontrés et des espèces présentes dont notamment le vison d'Europe.

Il est possible d'établir une typologie rapide des différents milieux naturels :

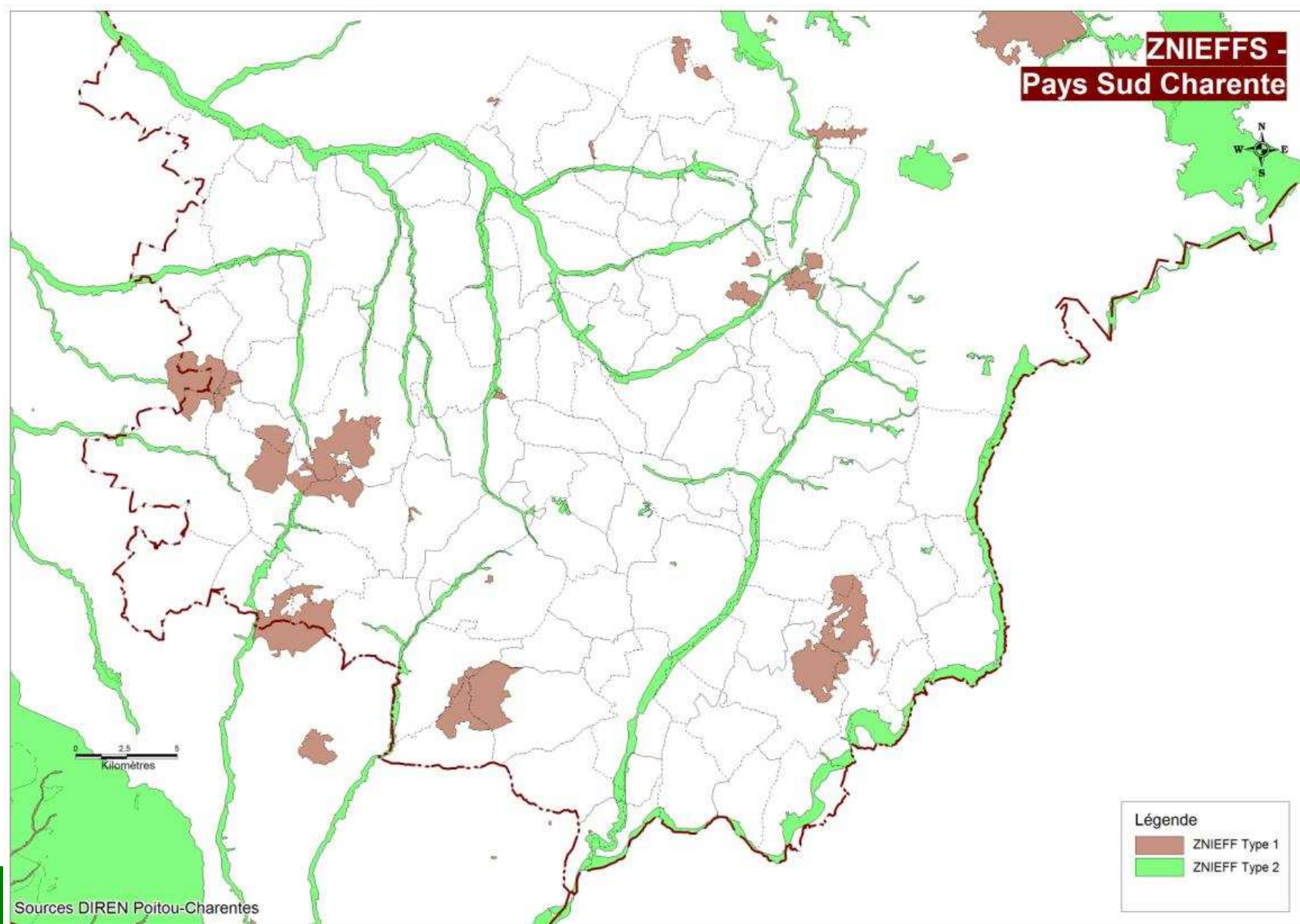
- En premier lieu il est indispensable de prendre en compte la qualité et la diversité des milieux humides, et des corridors écologiques majeurs représentés par les axes des cours d'eau :
 - Il s'agit des lits mineurs des différents cours d'eau (vallées de la Nizonne, de la Tude...). Ces vallées abritent de nombreuses espèces patrimoniales (mammifères sauvages, en particulier) et sont parfois remarquables par les habitats de zones humides qu'elles abritent ;
 - les étangs dont ceux issus de l'arrêt d'activités extractives présentent également un intérêt remarquable à la fois paysager et naturel.
- Les coteaux calcaires et pelouse calcicoles du Montmorélien développés sur des calcaires marneux. Coteaux pentus, non cultivables autrefois pâturés (utilisation extensive) et envahis par une végétation arbustive
 - C'est un secteur atypique par rapport à l'ensemble du territoire permettant le développement d'une végétation particulière.
- Les zones boisées contenant des habitats et espèces spécifiques (Double notamment).
- Enfin, on peut noter l'existence de plusieurs gîtes de chauve souris, sites de reproduction et de nourrissage.

Si le grand gibier est partout présent (chevreuil et sanglier), il est à noter une progression de l'implantation des populations cervidés au Sud et à l'est du territoire à partir de la Dordogne.



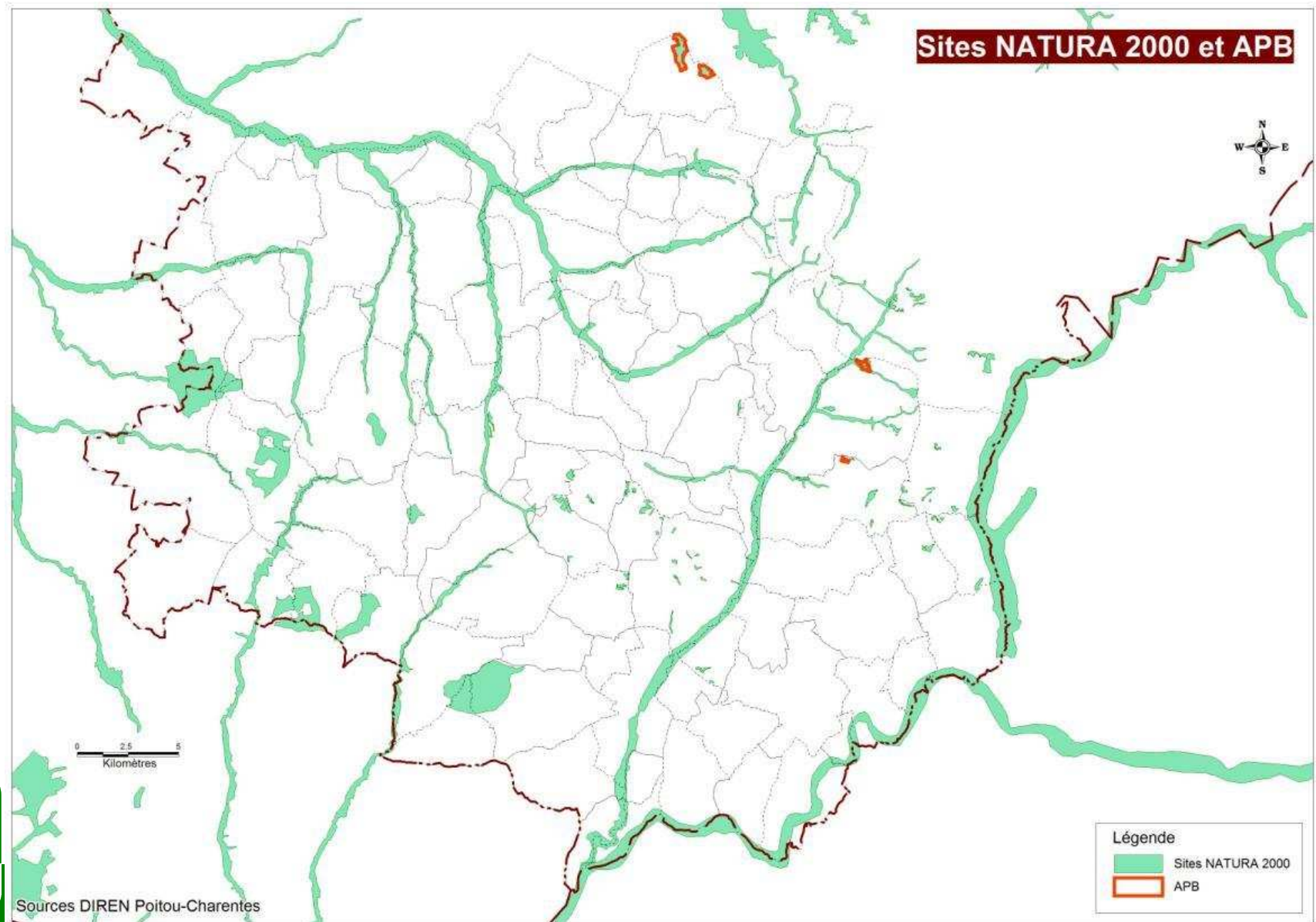
A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

4. Valeur patrimoniale



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

4. Valeur patrimoniale



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

5. Fonction sociale, la chasse



Stratégie par espèce :

Données Fédération des Chasseurs de Charente

Pas d'ACCA obligatoire en Charente

Sanglier → un schéma départemental divise le Sud Charente en 2 grandes zones : une zone verte où le sanglier est accepté et une zone blanche (viticole) où il n'est pas toléré en raison des dégâts qu'il occasionne. A un niveau plus local le sanglier est géré par les schémas locaux de gestion cynégétique (cf. statistiques en annexe).

Chevreuil → cette espèce est gérée par des lots forestiers qui sont soumis à un plan de chasse triennale. Les objectifs de prélèvements sont donc réajustés régulièrement en fonction des impressions des chasseurs et des indices de pression calculés. La règle générale est d'un chevreuil pour 20 ha boisés. Les taux de prélèvements constatés en Sud Charente sont très satisfaisants (99% en 2008/2009).

Cerf → pour l'instant la population est très limitée et surtout bien gérée. Le Sud Charente ne constitue pour l'instant qu'un lieu de passage pour une espèce fixée sur les massifs de la Braconne et de Bel Air Chasseneuil. Des bracelets peuvent être attribués en cas de besoin.

Petit gibier → le Sud Charente bénéficie d'habitats intéressants mais il n'y a pas pour l'instant de réel projet. On note uniquement quelques initiatives locales (schéma local lièvre, volières anglaises, garennes artificielles,...).

Les conflits d'usages :

Le régime d'indemnisation actuel limite les conflits avec les agriculteurs mais certaines tensions apparaissent localement avec les sylviculteurs. Il existe des solutions techniques destinées à limiter l'impact du gibier sur les plantations (clôtures électriques subventionnées à 100%, agrainage, prélèvements anticipés) ainsi que des initiatives de communication (réunions publiques, consultations). Si elles sont sollicitées pour des augmentations de prélèvements, les sociétés ou associations locales peuvent également vendre leurs bracelets à des chasseurs extérieurs afin de financer le surcoût (prix fixe et homogène de 150 €/bracelet).



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

5. Fonction sociale, le tourisme



1) Remarques préalables

Pratiques sociales en forêt... toutes activités réalisées par les populations dans le cadre des loisirs et de la vie quotidienne. Des activités ici assimilées au tourisme.

Toutes les populations :

- résidents : habitants, scolaires, groupes constitués (3ème âge, associations, amicales...)
- excursionnistes : visiteurs venant de territoires proches. Ils ne dorment pas sur place mais retournent chez eux ;
- touristes : visiteurs dormant sur le territoire ou en transit (escales sur le territoire)...

Une thématique et un territoire : Analyse sur le seul espace forestier, ou sur des pratiques dont le milieu forestier est le cadre obligatoire. A ne pas assimiler avec une stratégie touristique du territoire dans son ensemble qui tient compte de nombreux paramètres qui ne concernent pas notre démarche, par exemple : hébergements, restaurants, visites patrimoniales et activités culturelles, activités de loisirs... sauf si le cadre forestier est prépondérant.

2) Eléments structurants

Un éloignement des pôles touristiques : Angoulême, les vignobles du Cognac, la vallée de la Charente... sont déjà éloignés du Pays Sud-Charente.

Pas de bassins émetteurs majeurs : les grandes agglomérations ne percolent pas jusqu'en Sud-Charente. Les plus proches subissent un tropisme qui les éloignent du Pays : Angoulême vers la Dordogne et la côte Atlantique, Bordeaux vers les Landes...

Une zone de chalandise faible : un périmètre disposant d'une faible population, avec une densité concentrée sur l'unique agglomération angoumoisine.

Des dessertes inégales : Un axe structurant (N10) complété par un réseau de routes petites et sinueuses qui trament le Pays. Contraintes/atouts : des flux importants sur la N10, mais une imperméabilité ressentie pour l'accès au territoire.

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

5. Fonction sociale, le tourisme

2) Eléments structurants

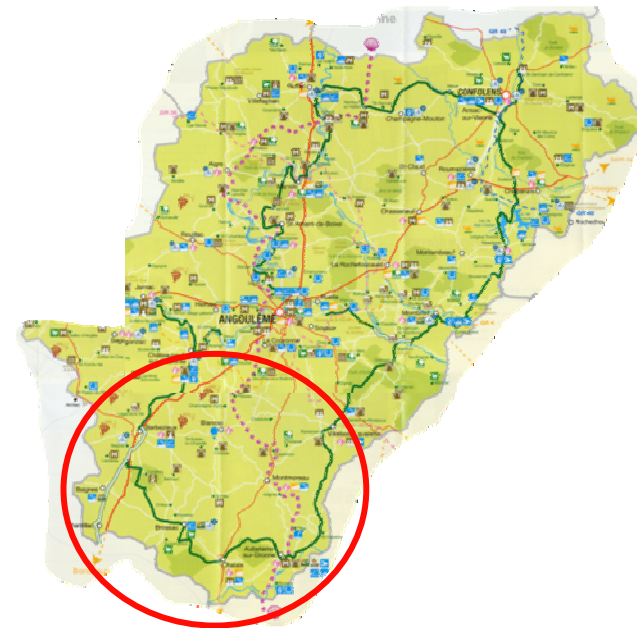
Notoriété : ni le territoire, ni sa forêt ne disposent d'une réelle lisibilité touristique. Seul le bourg d'Aubeterre s'inscrit dans l'offre régionale et dispose d'une réelle attractivité (PBVF...).

Un massif peu accueillant : la forêt ne s'organise pas comme une destination pouvant accueillir les pratiques touristiques et se tourne vers une exploitation forestière traditionnelle. La dimension sociale et touristique s'oriente vers des pratiques liées au cadre de vie des résidents : promenade, chasse, cueillette...

Un territoire rural : Petits patrimoines, châteaux privés, églises de villages, paysages agricoles... mais qui n'arrivent pas à composer une attractivité réelle et une identité discriminante.

Carte touristique de la Charente :

- identification graphique claire des pôles touristiques majeurs : Angoulême, la vallée de la Charente, Jarnac et le Cognac...
- proximité, mais non inclusion, des zones de production du cognac ;
- effet de « désertification » touristique du Sud de la Charente
- à noter en Sud Charente : chemin de St-Jacques-de-Compostelle, réseau des églises romanes, Aubeterre.



A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

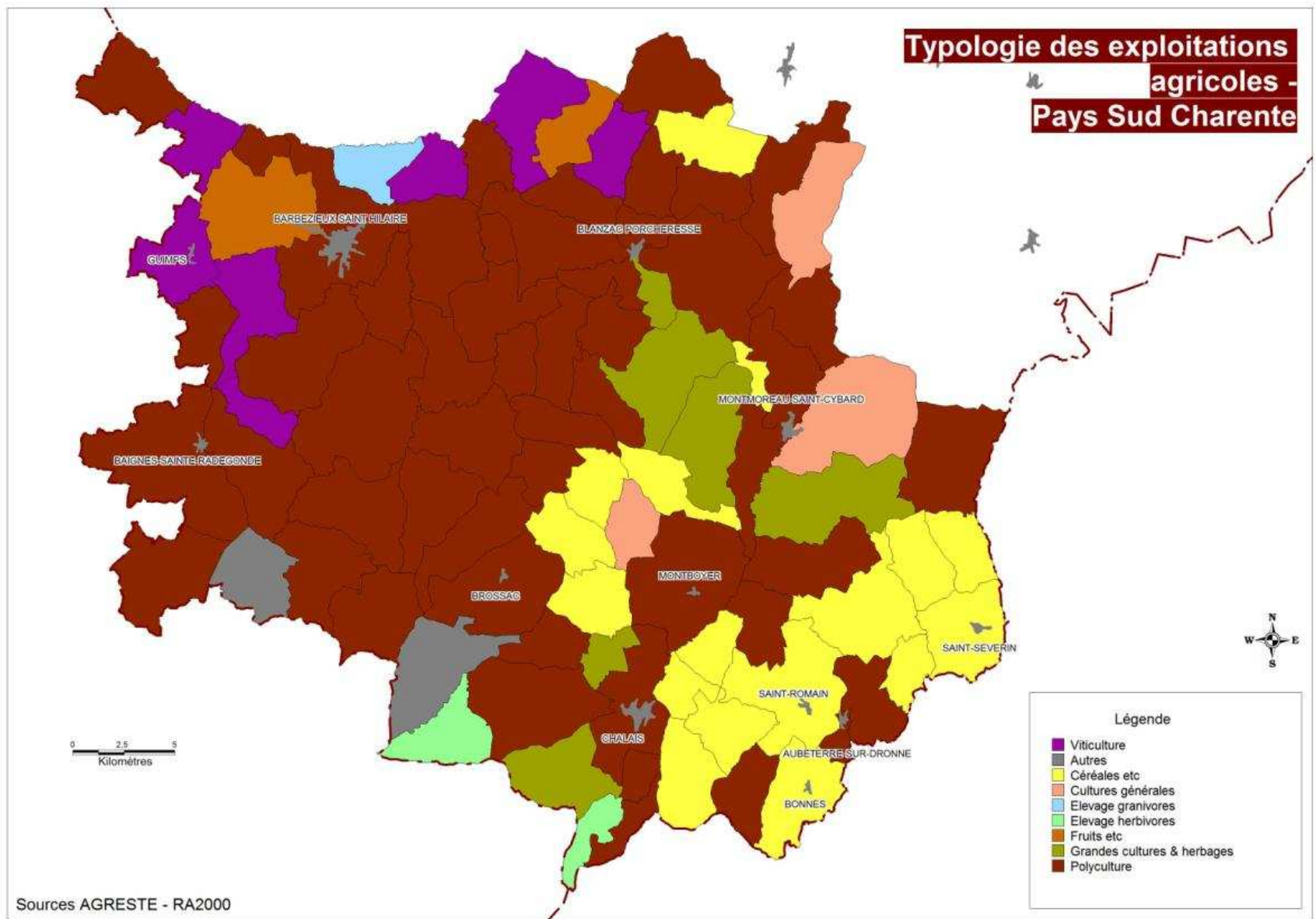
6. La vie autour de la forêt, agriculture



- L'agriculture est une des caractéristiques fondamentales du Pays Sud Charente. Elle est essentiellement tournée vers une polyculture et caractérisée par une faible organisation des filières. Cette association des productions crée les principaux paysages du pays.
- Sur un territoire d'étude aussi vaste que le Pays, l'agriculture présente des faciès fort différenciés. La répartition des espaces se fait selon trois grands types de production : polyculture, cultures céréalières (et grande culture) et viticulture. Les autres types de productions sont soit anecdotiques soit en déclin.
- Le secteur agricole est important dans l'économie du pays Sud Charente, plus de 20 % des emplois en dépendent.
- L'activité agricole joue un rôle indispensable aussi bien d'un point de vue économique que dans le maintien des caractères paysagers du territoire ou des milieux naturels (gestion de l'espace...).
- La fragilité de l'activité agricole du pays est montrée par la baisse du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitation, par la diminution du nombre d'installations et par l'augmentation du nombre d'exploitants à titre secondaire.
- Les exploitations agricoles sont pour la plupart des structures relativement importantes, leur nombre a nettement diminué depuis une trentaine d'années, mais leur surface moyenne tend à augmenter (75,5 ha en moyenne en 2000-Agreste RA2000), suivant en cela la tendance nationale générale.
- L'agriculture maîtrise encore assez bien le territoire. Néanmoins, la difficulté des transmissions des outils de production doit être prise en compte : de nombreux exploitants cesseront leur activité dans les prochaines années.
- La population d'actifs agricoles tend à décroître et l'âge moyen des exploitants tend à augmenter.

A. Présentation du territoire, rappel du diagnostic

6. La vie autour de la forêt, agriculture



B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

1. Méthodologie

Pour être efficace et pertinente une Charte Forestière de Territoire doit être issue de la concertation de tous les acteurs concernés par la forêt. Une participation active a donc été organisée à plusieurs échelles :

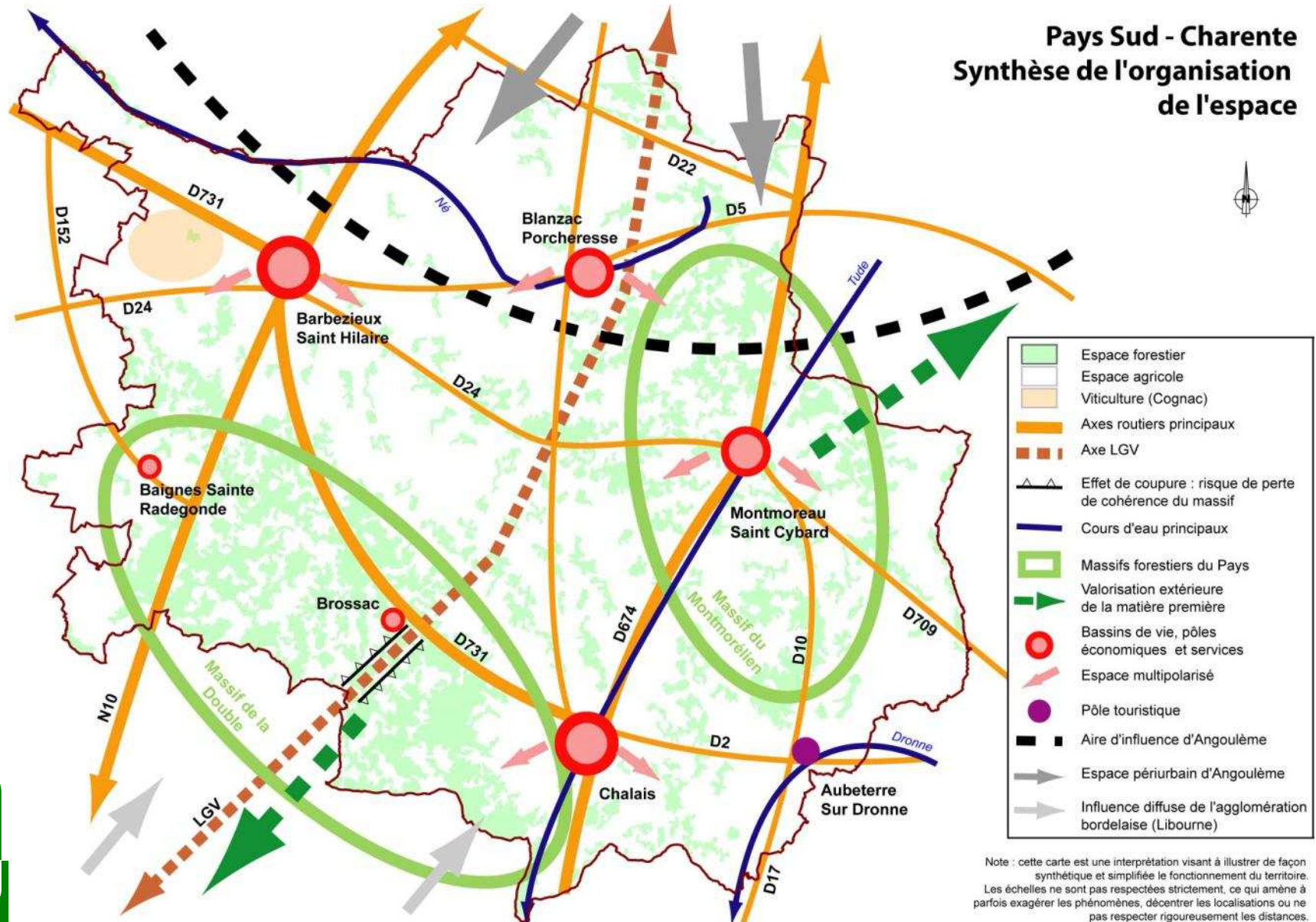
- Une analyse documentaire (études existantes, données statistiques) a été effectuée ainsi que des entretiens individuels (personnes ressources identifiées par la maîtrise d’ouvrage, administrations, associations,...) ;
- Les acteurs locaux ont été conviés à participer à la réflexion sur le diagnostic de la Charte Forestière dans plusieurs groupes de travail (quatre groupes thématiques ont été constitués : gestion forestière / mobilisation, transformation du bois, environnement / cadre de vie, pratiques sociales en forêt) ;
- Plusieurs comités de pilotage ont été réalisés afin de valider chaque grande étape de la démarche ;
- Les habitants du Pays ont été sensibilisés à travers 2 réunions publiques ;
- Enfin, les élus du Pays Sud Charente ont pu suivre l’avancement des travaux grâce à plusieurs présentations réalisées lors de différents comités syndicaux.

L’objectif étant de donner la possibilité à chacun de s’impliquer dans le diagnostic de la Charte et de cerner les perceptions et les perspectives de la population quant à l’avenir de la forêt. Le travail des ateliers a révélé une forte imbrication des thèmes et une grande transversalité. Malgré tout le parti a été pris, pour plus de lisibilité de conserver, autant pour les enjeux que pour les actions, une classification thématique. Il est à noter que le territoire pris dans son ensemble est sous influence de deux agglomérations importantes (Angoulême et Bordeaux) comme le montre la carte page suivante, ce qui conditionne évidemment le programme d’actions.

B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

2. Carte de synthèse

Pays Sud - Charente Synthèse de l'organisation de l'espace



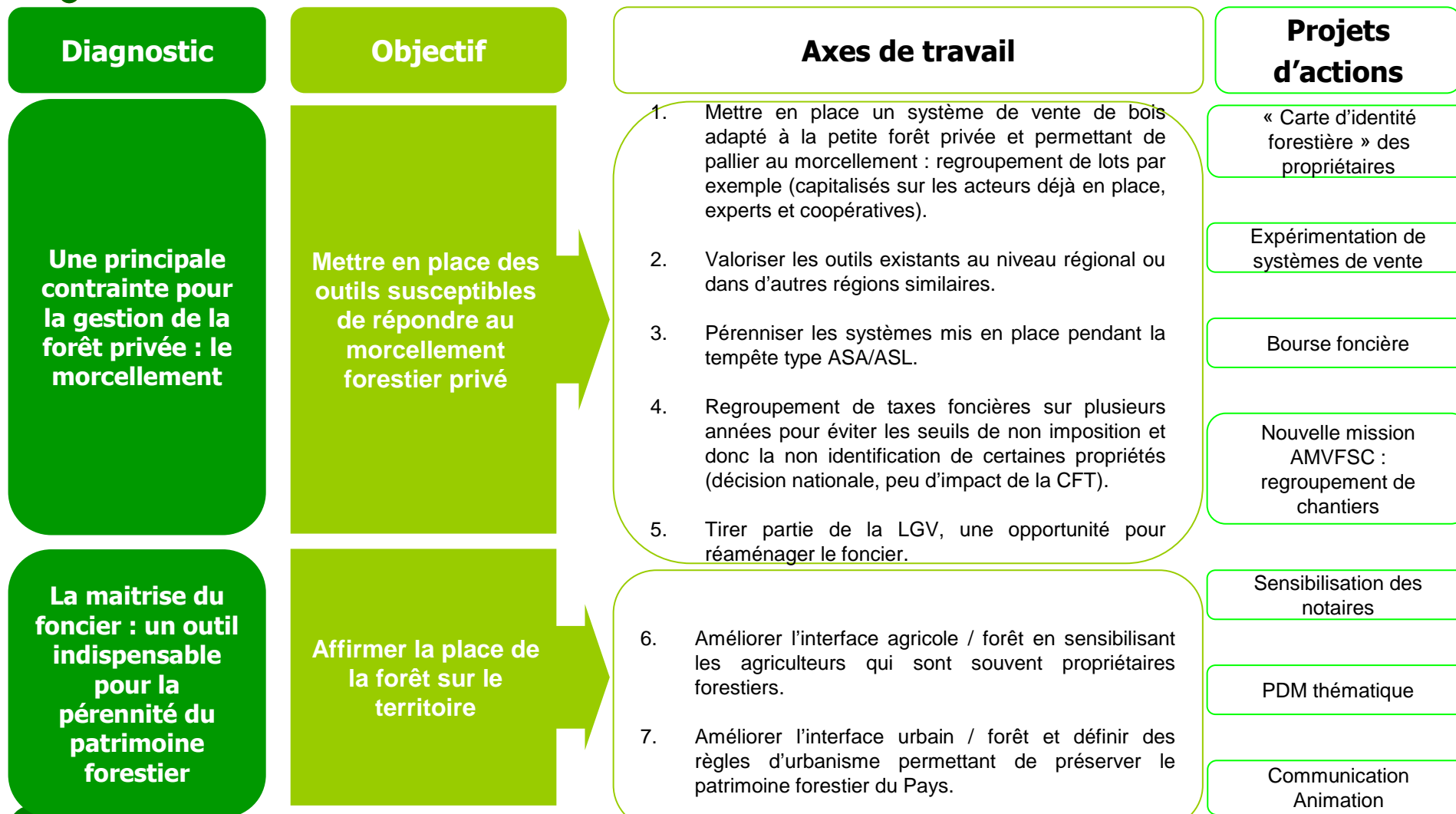
B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

3. Enjeux ressource / mobilisation

Diagnostic	Objectif	Axes de travail	Projets d'actions
<p>Une ressource importante et à fort potentiel pour les années à venir</p>	<p>Connaissance de la ressource</p>	<p>1. Connaissance de la ressource et des propriétaires pour une meilleure adaptation de la gestion forestière et une meilleure valorisation de la ressource locale</p>	<p>« Carte d'identité forestière »</p>
	<p>Sensibilisation Communication</p>	<p>2. Sensibilisation de l'ensemble des acteurs de terrain (choix des essences, risque incendies, gestion forestière, peuplements irréguliers, ...) → construction d'une identité forestière</p>	<p>Etude ressource sur le Montmorélien</p>
	<p>Protection de la ressource</p>	<p>3. Amélioration la communication entre le monde forestier et les autres acteurs du territoire.</p>	<p>PDM</p>
<p>Des difficultés de mobilisation liées au morcellement et à une desserte insuffisante</p>	<p>Amélioration de la mobilisation</p>	<p>4. Lutte et prévention contre les principales menaces pesant sur la ressource forestière : incendies et changement climatique.</p> <p>5. Réflexion sur la gestion de l'arbre individuel et le bosquet, transversale avec les préoccupations environnementales.</p>	<p>Sessions FOGFOR thématiques</p>
			<p>Exposition itinérante Rencontres forestières Sensibilisation des scolaires</p>
 <p>CABINET COUDERT</p>			<p>Valorisation de PEFC</p>
			<p>Groupe de réflexion changement climatique</p>
			<p>Plan de massif DFCI</p>
			<p>Schéma de desserte</p>
			<p>Atelier spécifique morcellement avec acteurs non forestiers</p>

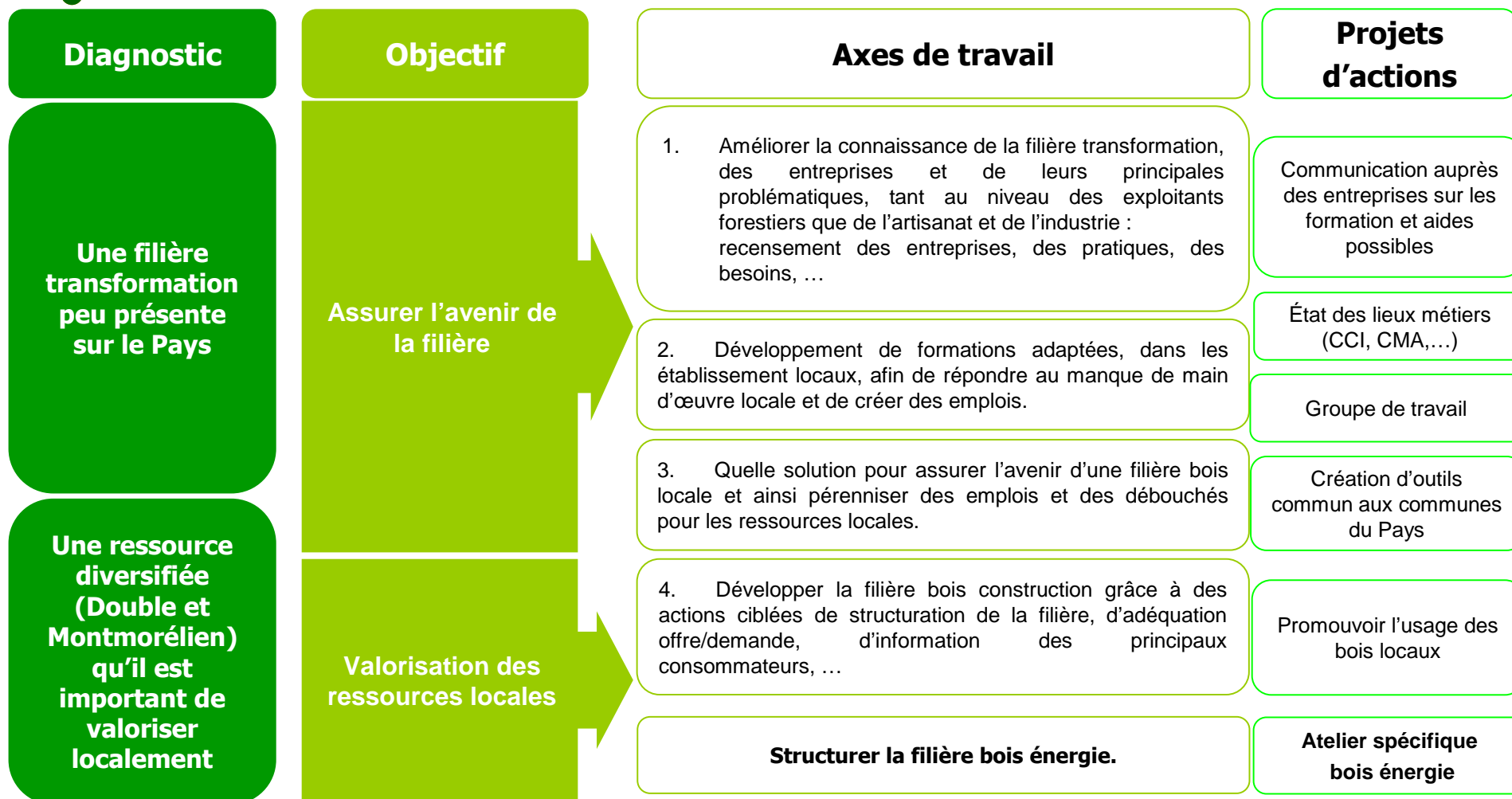
B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

4. Enjeux propriété forestière / foncier



B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

5. Enjeux valorisation / transformation



B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

6. Enjeux bois énergie

Axes	Méthode	Éléments de diagnostic	Projets d'actions
<p>Conditions de mobilisation de la ressource</p>	<p>Mobilisation des propriétaires sur deux zones (ripisylves et forêt morcelée) et réalisation de chantiers tests, de façon à identifier les quantités mobilisables et les itinéraires techniques de chantier.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Morcellement de la forêt 2. Qualité variable des chantiers d'exploitation forestière et manque de connaissance des principes de bonne gestion sylvicole 3. Ressource forestière importante 4. Ressource moindre en ripisylves 5. Animation forestière et regroupement déjà engagés 6. Sciure à mieux valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil technique forestier et prestation de suivi des chantiers, - Animation pour l'organisation des chantiers (regroupement des parcelles...), - Moyens incitatifs pour mobiliser la ressource, - Formation au bucheronnage.
<p>Besoins en Investissement et logistique</p>	<p>Identification des équipements existants en Sud Charente et des investissements à réaliser pour la mise en place de la filière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 7. Stockage existant à repérer 8. Broyage : équipements disponibles 9. Transporteurs locaux 10. Criblage et mesure de l'humidité 	<ul style="list-style-type: none"> - Location / achat et aménagement de bâtiments de stockage - Achat de matériel de criblage et mesure de l'humidité, - Achat/location d'une remorque forestière, - Petite unité de production de granulés à l'échelle locale, - Location de matériel de broyage, - Combiné mobile ou fixe.

B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

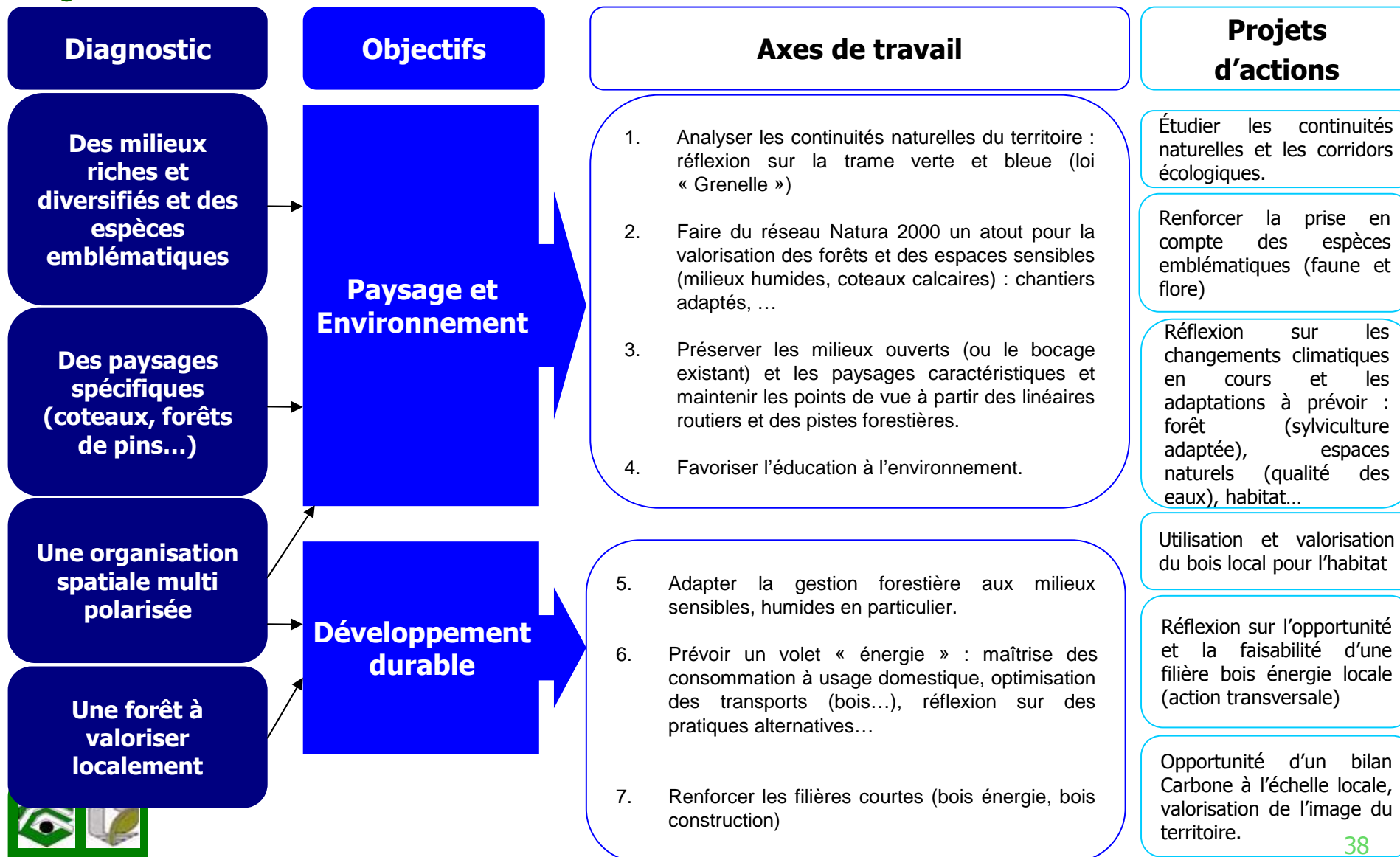
6. Enjeux bois énergie



Axes	Méthode	Éléments de diagnostic	Projets d'actions
<p>Fonctionnement des chaufferies bois</p>	<p>Enquête collectivités</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la filière bois nrj (connaître l'existant pour ne pas renouveler les mêmes erreurs) - Permettre à chaque commune de faire le point sur son équipement et de le comparer aux autres, et favoriser l'échange d'expérience entre les collectivités - Favoriser la qualité des installations et de l'approvisionnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 18 chaufferies collectives en fonctionnement. 2. Problèmes rencontrés dans la conception des installations et notamment des silos de stockage 3. Approvisionnement : prix et qualité du combustible variables, bois majoritairement non issu de la forêt locale → changement fréquent de fournisseurs, besoin de normaliser le produit 4. Absence de maîtrise des coûts d'entretien et de maintenance 5. Augmentation de la demande (plaquettes et granulés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte de qualité du combustible - Logistique d'appro. local - Aide à la décision pour le choix des installations - Prestation de service pour le suivi de l'entretien et de la maintenance des installations - Information et communication sur la filière bois-énergie - Formation des chauffagistes - Enquête auprès des particuliers utilisateurs de bois-énergie
<p>Organisation des acteurs en structure collective</p>	<p>Recueil de données sur les expériences externes de filière bois-énergie (visites...) et propositions d'organisation en Sud Charente</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Constat sur les autres SCIC : importance de l'implication humaine, de la diversification des activités et de mobiliser les ressources existantes sur le territoire 7. Acteurs professionnels de la filière bois intéressés 8. Implication des collectivités à affirmer 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les acteurs intéressés : s'accorder sur les objectifs et les activités de la structure collective et le rôle de chacun, les investissements et la répartition du capital - Mobiliser les autres acteurs - Achat-vente de bois bûche

B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

7. Enjeux environnement / cadre de vie



B. Diagnostic sur les enjeux de la Charte

8. Enjeux tourisme / pratique sociale



Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Le Plan d'actions de la Charte Forestière

Les fiches actions complètes, tout comme la version complète du diagnostic sont présentées en annexe à ce document « Charte Forestière »

Synthèse des actions

Animation

Enjeu 1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Objectif I : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action 1 : création d'un poste d'animateur

Action 2 : création d'un comité de suivi

Action 3 : évaluation et suivi des actions de la Charte Forestière

Gestion forestière / mobilisation

Enjeu 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

Action 4 : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente

Action 5 : protection de la ressource contre les incendies

Objectif III : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

Action 6 : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion

Enjeu 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

Objectif IV : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

Action 7 : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

Synthèse des actions

Transformation du bois

Enjeu 4 : connaître et structurer la filière bois locale

Objectif V : augmenter l'utilisation du bois local

Action 8 : informer les consommateurs

Objectif VI : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

Action n° 9 : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

Objectif VII : redynamiser la filière bois locale

Action n° 10 : soutenir les entreprises locales

Synthèse des actions

Bois énergie

Enjeu 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif VIII : organiser la gestion collective de la filière

Action n° 11 : création et fonctionnement d'une structure collective

Action n° 12 : suivi technique de la filière

Objectif IX : faciliter la mobilisation de la ressource

Action n° 13 : réalisation de chantiers tests

Action n° 14 : formation des professionnels de l'exploitation

Objectif X : faciliter l'investissement matériel et l'amélioration logistique

Action n° 15 : Amélioration/acquisition de moyens logistiques

Objectif XI : améliorer l'information

Action n° 16 : fournir aux collectivités les outils nécessaires

Action n° 17 : former les professionnels

Action n° 18 : informer les particuliers

Synthèse des actions

Environnement / cadre de vie

Enjeu 6 : Préserver et valoriser l'environnement du Pays

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action 19 : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

Action 20 : Pérenniser les espaces bocagers (haies, espaces ouverts)

Action 21 : Sensibiliser à l'amélioration de la gestion des lisières

Action 22 : Sensibiliser à la protection des espèces emblématiques et de la biodiversité « ordinaire »

Action 23 : Décliner les trames vertes et bleues à l'échelle du Pays

Action 24 : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

Action 25 : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

Action 26 : Promouvoir l'éducation à l'environnement

Action 27 : Rédaction du volet « environnement » des guides de bonnes pratiques

Synthèse des actions

Pratiques sociales en forêt

Enjeu 7 : Cumuler sur les atouts

Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

Action 28 : Construire l'identité du Pays

Action 29 : Développer des pôles touristiques attractifs

Enjeu 8 : Un territoire à aménager, un accueil à garantir

Objectif XV : Renforcer les offres existantes

Action 30 : Valoriser le patrimoine naturel

Action 31 : Favoriser l'itinérance

Objectif XVI : Créer une offre forestière originale

Action 32 : Accueillir en forêt

Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)



	Actions	Maîtrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Anima°	1	Pays	40 000			X		X		
	3	Pays			3 000					X
Gestion	4	Pays		60 000		X	X			
	5	Asso. Forestière sud Charente		80 000			X			
	6	CRPF, PEFC, Pays		30 000				X		
	7	Asso. Forêt, Pays, CG	25 000					X	X	
Transfo.	8	Pays, Futurobois	10 000				X	X	X	
	9	Pays					X			
	10	Entreprises, Pays			PER		X			
Bois Energie	11	Pays	20 000 (2010)			X	X	X	X	
	12	Structure collective			3 000	X	X	X		
	13	Coop, CA, Asso, struct. coll.								
	14	Centre de formations				X	X			
	15	Entreprises, collectivités, struct. coll.			PER		X	X		
	16	struct. coll., Pays	2 500		3 000	X	X	X		
	17	Chambres consulaires				X	X			
	18	Chambres consulaires, struct. Coll.	2 500			X	X	X		

Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)

	Actions	Maitrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Enviro.	19	Syndicats de rivière	15 000	35 000			X	X	X	
	20	Chambre d'Agriculture		25 000			X	X	X	
	21	Chambre d'Agriculture	25 000				X	X	X	
	22	CREN	25 000				X	X	X	
	23	Pays		60 000			X	X	X	
	24	Pays		45 000		X				
	25	CRPF, Asso. Forêt	15 000	25 000		X				
	26	Centre de Découverte	15 000			X	X	X	X	
	27	Pays	Intégré à l'action 33			X	X	X	X	
Tourisme	28	Pays / Comcom		65 000			X	X	X	
	29	Comcom	Budgets projets à préciser				X	X	X	
	30	Pôle Touristiq., comcom	45 000				X	X	X	
	31	Pays / Comcom	80 000				2	X	X	
	32	Pays / Comcom	40 000	90 000	220 000					

Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Mise en œuvre de la Charte Forestière

Mise en œuvre de la Charte Forestière



Durée :

La charte Forestière du Pays Sud Charente est prévue pour une durée de 3 années et couvre la période 2011 - 2013.

Animation et Coordination :

L'animation et la coordination de la mise en œuvre de la Charte et de ses actions seront assurées par le Pays Sud Charente en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels et les acteurs locaux engagés dans cette démarche. La mise en œuvre des actions de la Charte s'appuie sur :

- Un comité de pilotage sera institué entre les différents partenaires. Il se réunira une fois par an afin de faire le bilan des actions de l'année écoulée, l'évaluation des besoins, l'étude de l'avancement du programme, les propositions pour l'année à venir. Le Comité sera présidé par le Président du Pays Sud Charente (ou son représentant).
- Des groupes de travail qui sont constitués par grands thèmes et domaines de compétences. Ils réunissent l'ensemble des acteurs concernés pour établir :
 - ✓ le bilan des opérations
 - ✓ le programme d'action annuel
 - ✓ les conventions particulières d'application,
 - ✓ les ajustements des dispositifs
 - ✓ ...



Mise en œuvre de la Charte Forestière



Suivi et Évaluation :

Les différents partenaires s'engagent à mener :

- Un suivi et un bilan annuel, quantitatif et qualitatif des actions engagées qui seront présentés au comité de pilotage. Ce dernier aura la possibilité à cette occasion de proposer des modifications du plan d'actions (réévaluation des objectifs, redéfinition des actions engagées...).
- Une évaluation qui permettra de vérifier :
 - ✓ la cohérence des actions engagées au regard des engagements pris ;
 - ✓ analyse de l'efficacité de la mise en œuvre ;
 - ✓ la pertinence des moyens alloués au regard des réalisations obtenues ;
 - ✓ l'efficacité des réalisations au regard des moyens programmés ;
 - ✓ le nombre de conventions signées.

Chaque action fait l'objet d'une évaluation spécifique décrite dans les fiches ou dans les tableaux de synthèse. Cette évaluation faite à l'aide des indicateurs de suivi aboutira à des réorientations en cas de besoins.

Mise en œuvre de la Charte Forestière



Adoption de la Charte Forestière :

La Charte donnera lieu à des conventions conclues, selon le cas, avec les propriétaires ou leur représentant, avec une ou plusieurs collectivités, avec les divers opérateurs économiques, avec les Établissements Publics, avec des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, avec l'Etat ...

Véritables « contrats », ces conventions préciseront les actions annuelles ou pluriannuelles à engager au regard des objectifs de la Charte et associeront, outre les signataires de la Charte, les maîtres d'ouvrages de ces actions. Ces actions constitueront le volet opérationnel de la Charte.

Ainsi la Charte prend effet à compter de sa date de signature entre les différents acteurs jusqu'au 31 décembre 2013.

Si un acteur ne souhaite plus participer à la mise en œuvre de la Charte Forestière, il notifiera sa position au terme d'un bilan annuel.

Signataires de la Charte Forestière



Pays Sud Charente
Le Président,

Préfecture de la Charente
Le Préfet de Département,

Conseil Général de Charente
Le Président,

Préfecture de Poitou Charentes
Le Préfet de Région,

Conseil Régional Poitou Charentes
La Présidente,

Communauté de Communes
Le Président,

Communauté de Communes
Le Président,

Communauté de Communes
Le Président,



Signataires de la Charte Forestière



Office National des Forêts
Le Directeur,

Centre Régional de la Propriété Forestière
Région Poitou Charentes
La Présidente,

Association pour la Mise en Valeur des
Forêts du Sud Charente
Le Président,

Charente Nature Environnement
Le Président,

Syndicat des propriétaires forestiers
privés de Charente
Le Président,

Futurobois
Le Président,



Signataires de la Charte Forestière



Chambre d'Agriculture de Charente
Le Président,

Fédération départementale
des Chasseurs de Charente
Le Président,

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Le Président,

Fédération départementale de la
Pêche et des Milieux Aquatiques
Le Président,

Chambre de Commerce et d'Industrie
Le Président,

Pôle Touristique Sud Charente
Le Président,

Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Annexes

- Liste des membres du comité de pilotage
- Lettre d'invitation au premier comité de pilotage (28 janvier 2009)
- Compte rendu du dernier comité de pilotage (28 juin 2010)

Liste des membres du comité de pilotage



- les 5 Communautés de Communes (3B Sud Charente, Pays de Chalais, Montmorélien, Pays d'Aubeterre, Blanzacais)
- le Conseil Général de la Charente,
- le Conseil Régional de Poitou-Charentes,
- la Direction Départementale des Territoires,
- la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre d'Agriculture,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- le Centre Régional de la Propriété Forestière,
- l'Office National des Forêts,
- FUTUROBOIS,
- le Pôle Touristique du Sud Charente,
- le Comité Départemental de la Randonnée,
- COFOGAR,
- CAFSA,
- l'Association pour la mise en valeur des forêts du Sud Charente,
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
- la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural,
- le Syndicat de la Forêt Privée de la Charente,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (EDT16),
- la Fédération départementale des Chasseurs,
- la Fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- les Syndicats Intercommunaux d'aménagement hydraulique du Né et de la Tude,
- Charente Nature,
- le Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes,
- le Conseil de développement.



Lettre d'invitation au premier comité de pilotage (28 janvier 2009)



Chalais, le 23 janvier 2009

Objet : Projet de Charte forestière du pays Sud Charente
Dossier suivi par : Sylvain BRISA

Madame, Monsieur,

Le Syndicat mixte du Pays Sud Charente a souhaité lancer l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire. L'élaboration concertée de ce document de référence va permettre au pays Sud Charente de prendre en compte la forêt et le bois comme des leviers de l'aménagement et du développement durable et de se doter d'une véritable stratégie locale de développement de la filière bois/forêt.

J'ai souhaité que vous puissiez intégrer le comité de pilotage de ce projet, et ainsi participer à toutes les phases de concertation.

Après avoir choisi le bureau d'études qui se chargera de l'animation et de la rédaction de ce document, je vous invite à participer à la première réunion du comité de pilotage qui se tiendra :

Mercredi 28 janvier prochain, à 15h30
Salle des fêtes de CHILLAC

L'objet sera le suivant :

- 1/ Présentation du cabinet COUDERT et associés,
- 2/ Présentation et validation de la méthode et du calendrier de travail.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean Yves AMBAUD
Président du Pays Sud Charente

PAYS SUD CHARENTE
4, Rue Jean Riquenot
B.P. 15 - 16210 CHALAIS
Tél. 05 45 98 18 52
Fax. 05 45 98 18 60



Compte rendu du dernier comité de pilotage (28 juin 2010)



Liste des présents

- M. Thaer ALSAFAR, ADEME
 - M. Jean Michel MOUNIER, Association pour la mise en valeur des forêts du Sud Charente
 - M. Sébastien AULAS, CAFSA
 - M. Patrick CASTANO, Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou Charentes
 - M. Alexis QUEYREL, CFPPA de l' Oisellerie
 - M. Philippe MENARD, Chambre d'Agriculture,
 - Mme Aurore MURGUET, Chambre de Commerce et d'Industrie
 - M. Jean BERNABEN, Charente Nature
 - M. John BERGERON et Mme Corinne REMINIAC, Conseil Général de la Charente
 - M. Luc VIART, Direction Départementale des Territoires
 - Mme Catherine MERCADIER, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
 - M. Charles AUDOUIN, Pôle Touristique du Sud Charente
 - Mme Ghislaine RAINAUD, SAFER
 - M. Pierre LANDRE, Syndicat de la Forêt Privée de la Charente
- M. Jean Yves AMBAUD, M. Michel NAULEAU, M. Sylvain BRISA, Pays Sud Charente
- M. Gaël LAMOURY, Cabinet Coudert
 - M. Frédéric BECHON, Cabinet Béchon
 - M. Didier MOULIN, Mérimée Conseil
 - M. Thierry MOREAU, cartographe indépendant

1)Présentation du plan d'actions par le groupement d'études

2)Echange et débats avec la salle



Compte rendu du dernier comité de pilotage (28 juin 2010)



- Les itinéraires bois ronds (desserte hors forêt) qui sont en cours de révision sur la Charente devront être intégrés à toute actions visant à améliorer la mobilisation des bois en Sud Charente.
- Beaucoup d'acteurs locaux se posent des questions quant à l'avenir des crédits desserte et la possibilité pour les propriétaires de réaliser des travaux d'envergure dans ce domaine. Un point positif pour le Sud Charente : le lien fort entre desserte forestière et desserte DFCI qui pourra sans doute permettre de mutualiser les crédits. De plus l'actions schéma de mobilisation envisagée dans le cadre de la Charte Forestière est un argument fort pour prioriser les crédits (localisation de zones prioritaires).
- Les personnes présentes à ce comité de pilotage insiste sur le fait qu'il ne faut pas opposer la Double au reste du Pays.
- Il est également important de toujours avoir pour objectif d'améliorer l'emploi en forêt, notamment grâce à la formation sur laquelle il faudrait plus insister dans ce plan d'actions.
- Les futurs PDM devront mettre l'accent sur l'importance de la régénération, alternative moins coûteuse que le reboisement.
- Le Syndicat des propriétaires forestiers souhaite être impliqué dans l'action n°7, notamment sur l'objectif de pérennisation des ASA/ASL.
- Le Conseil Général souhaite que son rôle soit bien préciser dans l'ensemble des fiches actions qui le concerne, notamment en tenant compte de la mise à jour de son dispositif d'aides qui est toujours en cours.
- La sensibilisation bois énergie devrait permettre de mobiliser du FEADER 111 B.
- Il pourrait être intéressant de joindre en annexe à la Charte Forestière, des modèles de contrat en propriétaire privé et association.
- En matière de tourisme, l'hébergement et la structuration des acteurs doit être raccrocher à l'action n°29.
- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre devra être associé aux actions liées à la randonnée.
- Il existe des aides au niveau du Conseil Général pour la réalisation de sentiers thématiques.
- L'utilisation du matériau bois doit apparaitre en priorité dans les actions tourisme.
- Il faudra préciser l'aspect « sensibilisation au monde forestier ».